

XXXVII. Le site de Janapada d'après une inscription de Pràsàt Khnà

G. Coedès

Coedès G., . XXXVII. Le site de Janapada d'après une inscription de Pràsàt Khnà. In: Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Tome 43, 1943. pp. 8-11.

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

de Çrī Kapila, et qui est délimité, il y a des esclaves avec des champs et des villages,

X. à l'est, jusqu'au canal ¹, au sud-est jusqu'au fleuve, au nord jusqu'au grand chemin nommé « milieu de la région forestière ».

XI. Les limites sont, au nord-est son propre bassin ², au sud-est un bassin, au sud-ouest le fleuve, au nord-ouest un bassin.

XII. Dans ces limites ³, au sud du fleuve et au nord des... ⁴ il a fondé une ville, et au nord du fleuve, au nord, une autre ville ⁵...

XXXVII

LE SITE DE JANAPADA D'APRÈS UNE INSCRIPTION DE PRĀSĀT KHNA

Les inscriptions de Prāsāt Khnā, décrites par H. PARMENTIER dans son *Art khmèr classique*⁶, ont déjà été publiées par mes soins⁷ à l'exception de celle qui est gravée sur le piédroit nord de la porte sud du gopura I est (K 356). Elle fait face à celle d'Udayādityavarman I, mais en est indépendante et lui est antérieure de 21 ans.

Ce texte khmèr de 26 lignes en gros caractères bien conservés a été analysé de façon assez exacte par AYMONTIER⁸. C'est une ordonnance royale de 902 ç. (980 A. D.) émanant d'un souverain qui n'est pas nommé, mais qui ne peut être, vu la date, que Jayavarman V, et prescrivant d'inscrire les redevances des cellules de Janapada et de Trivikramapada (ll. 1-6). Ces redevances, dont la liste est donnée (15-16), étaient destinées à trois divinités dont les sanctuaires doivent correspondre à trois des édifices du groupe central de Prāsāt Khnā : le dieu Sakabrāhmaṇa, le dieu de la royauté ou dieu-roi, et le vieux dieu⁹,

1. Littéralement rivière creusée. Il s'agit d'un *prék*, comme on dit en cambodgien moderne.

2. C'est-à-dire le bassin du fondateur.

3. Traduction conjecturale, le texte est incomplet.

4. La lecture *vvandinām* paraît certaine, mais je n'en tire aucun sens satisfaisant.

5. La traduction de cette stance, que ses lacunes et son style embarrassé rendent très difficile, est donnée sous toutes réserves.

6. Pp. 210-211.

7. BEFEO, XI, p. 400 (K. 356 sud) et 405 (K. 355); — *Inscr. du Cambodge*, I, p. 195 (K. 660) et 197 (K. 661).

8. *Cambodge*, II, p. 222.

9. Khmèr *kmrateñ añ ta^acas* doit correspondre à skt. *Vṛddheçvara*, nom porté par divers sanctuaires dont l'un est mentionné dans une inscription du Prāḥ Vihār (K. 380 ouest, l. 4.). Des inscriptions préangkorienues mentionnent un *vrah kamrateñ añ ta^acas* (*Inscr. du Cambodge*, II, pp. 115, 135).

dont les biens étaient administrés par les élèves de la lignée du purohita de Janapada (7-13). Le texte précise les attributions et les tours de service du personnel (17-22) et se termine par une imprécation.

Le principal intérêt de ce document réside dans les mentions simultanées du dieu-roi (l. 9) et du pays de Janapada (5, 12, 13). On sait que c'est de Janapada que vint le brâhmane Hiranyadâma appelé par Jayavarman II pour instituer sur le mont Mahendra le culte du dieu-roi¹. *Janapada* peut n'être qu'un simple substantif signifiant « pays d'origine »², le brâhmane serait venu, soit de son pays, soit, mais moins vraisemblablement, du pays du roi qui l'invitait. Mais Janapada peut être aussi un toponyme, et la présente inscription en donne la preuve. On peut donc se demander si ce purohita de Janapada, faisant figure de chef d'école, n'est pas précisément Hiranyadâma qui serait venu d'un ermitage situé à Pràsât Khnà ou dans les environs immédiats.

Aucun des édifices de ce groupe ne semble, il est vrai, antérieur au milieu du x^e siècle³, mais l'ermitage en question pouvait être doté de constructions en matériaux légers qui n'ont pas laissé de traces. Il faut, d'ailleurs, tenir compte de l'existence, dans l'enceinte de Pràsât Khnà, d'une annexe d'art préangkorien⁴, sans parler du Pràsât Kômpo'n ou Kômpho'n, à 4 kilom. au sud, qui a livré une inscription du vii^e siècle⁵. De toute façon, le site est d'occupation ancienne, antérieure au règne de Jayavarman II. Divers indices donnent quelque consistance à l'hypothèse formulée.

D'abord la mention du *kamrateñ añ ta rājya* (l. 9) parmi les dieux auxquels les étudiants de Janapada fournissaient des redevances. La présence du dieu-roi, ou plutôt d'une réplique de cette image, insolite dans tout autre temple, est assez explicable dans la localité d'où était originaire le fondateur même de son culte.

Ensuite, le nom de Hiranyaruci dans l'inscription sanskrite du piédroit faisant face à celui-ci⁶. Hiranyaruci est un des membres de la famille des officiants du dieu-roi, connu aussi sous le nom de Steñ añ Vnaṃ Kansā, qui fut *âcâryapradhâna* vers la fin du règne de Yaçovarman⁷. C'était le frère de Vâmaçiva, fondateur du Mont Central de Yaçodhapura (Phnom Bâkhèn). Mais comme c'était son frère cadet, il peut fort bien avoir été vivant sous Râjendravarman et avoir fondé le *pustakâçrama* ou « bibliothèque » qui porte son inscription. On aurait ainsi un lien entre Pràsât Khnà et la famille sacerdotale de Sdòk Kâk Thom.

1. Stèle de Sdòk Kâk Thom (C, 71). Cf. G. Cœdès. *Pour mieux comprendre Angkor*, pp. 162-163; *Hist. ancienne des États hindouisés*, pp. 126-127.

2. C'est l'interprétation adoptée dans les deux ouvrages précités.

3. H. PARMENTIER, *Art khmèr classique*, p. 211.

4. H. PARMENTIER, *Art khmèr primitif*, I, p. 170.

5. *Ibid.*, p. 167 (Inscr. K. 357).

6. BEFEO, XI, p. 406.

7. Inscr. de Sdòk Kâk Thom, D, 22-23.

Enfin si Kuṭi (l. 3) désigne, comme j'en signale la possibilité en note, non une cellule, mais la localité de ce nom constituée par Jayavarman II en domaine de cette famille sacerdotale, et d'où Hiraṇyaruçi fit venir les premiers « colons » de Stuk Ransi et Bhadrapaṭṭana ¹, on aurait ainsi une relation de plus entre le site de Prāsāt Khnā et les prêtres du dieu-roi, et par suite un nouvel argument en faveur de l'identification de ce site avec le lieu d'origine de Hiraṇyadāma. L'éloignement de Kuṭi, qui correspond sans doute au site primitif de Bantāy Kdēi, à Aṅkor, ne constitue pas un argument contre cette hypothèse, car ce nom ne revient plus dans la suite du texte, et c'est essentiellement Janapada qui assure le service des redevances et qui devait donc se trouver à Prāsāt Khnā ou aux alentours immédiats.

TEXTE.

(1) siddhi svasti 902 ṣaka daṣamī ket aṣāḍha vra[haspa](2) tivāra nu kaṃmrateñ añ vraḥ guru pandval [vraḥ ṣā](3)sana dhūli vraḥ pāda dhūli jeñ vraḥ kaṃmra[t]e[ñ a](4)ñ ta pratyaya ta jmaḥ steñ ākāçali[ṅga pre] (5) mok srasir praçasta phle kuṭi janapa[da tri](6)vikramapada āy le nā vraḥ çilastambha [ri aṃ](7)pall khñuṃ thmur krapī taṃmrya sruk sre bhūmyā [kara] (8) man steñ añ ta prājña jvan ta kaṃmrateñ añ (9) ta sakvrāhmaṇa ta kaṃmrateñ añ ta rājya ta (10) kaṃmrateñ añ ta ^acas vvaṃ āc ti āyatta ta pañcā(11)dhikara ° āyatta ta çisyānvaya ta purohita (12) āy janapada ta vaiyākarāṇa ta vidhijña ta mān (13) çilācāra ta tyañ dharmma neḥ gi nā āyatta gi janapada nu (14) trivikramapada oy vraḥ madhuparkka vraḥ bhojya rañko liḥ 3 pra (15) tidina thmoy liḥ vyar pratidina vraḥ madhuparkka saṃlo pi (16) vnek dik phik slā par vyar aṃlū khlaḥ vyar bhay maṅgala ° (17) vāca thmiñ thmañ rmmāṃ caṃmryañ mahānasa patrakāra ^amulh di(18)k sroñ neḥ thleñ mvāy vatt mvāy thñāy ° tūryya gandharvva (19) çikharā thmañ huduga neḥ thleñ pi vatt mvāy thñāy ° vvaṃ ā(20)c ti ^anak pre ta kāryya cañcūla phoñ dai ti leñ ka(21)lpanā phle janapada gus pi thve nu kṛtaprayatna ° (22) pratipakṣa ° nau çisya loḥ santāna loḥ ta va(23)rddheya neḥ dharmma neḥ mān phala arddhabhāga (24) nau ^anak ta ahañkāra pī pīdā ^anak janapada (25) pi cicāy neḥ dharmma neḥ jā ta dvātriṃçanara(26)ka lvaḥ sañhāra nu santāna phoñ †

TRADUCTION.

(1-6) Succès! Bonheur! En 902 ṣaka, dixième jour de la lune croissante d'Aṣāḍha, jeudi, K. A. Vraḥ Guru notifia une ordonnance royale de S. M. à un *pratyaya* nommé Steñ Ākāçaliṅga, le chargeant de venir inscrire les redevances des cellules ² de Janapada et Trivikramapada sur une dalle de pierre.

1. Inscr. de Sdōkkāk Thom, D, 24-25.

2. *Kuṭi* est aussi connu comme toponyme.

(7-13) Tous les esclaves, bœufs, buffles, éléphants, villages, rizières, produits de la terre que le(s) Steñ Añ savant(s) a (ont) offert à K. A. Sak Vrahmaṇa ¹, à K. A. qui est la royauté, à K. A. le vieux, ne relèvent pas de l'autorité des Pañcādhikara ²; ils relèvent de la lignée des élèves du purohita de Janapada, qui étudient la grammaire, qui connaissent les rites, qui ont une conduite vertueuse et qui connaissent le dharma.

(13-16) Voici ce qu'il appartient à Janapada et Trivikramapada de donner : la crème au miel, la nourriture sacrée, 3 *liḥ* de riz décortiqué par jour, 2 *liḥ* de *thmoy* ³ par jour; la crème au miel, deux cuillérées de ragoût, l'eau à boire, 2 *par* ⁴ d'arec, 40 ligatures ⁵ de bétel, aux fêtes.

(17-22) Récitants, joueurs d'instruments à corde et à percussion, danseurs, chanteurs, cuisiniers, fabricants de feuilles, chauffeurs d'eau pour le bain, prennent le service une fois par jour; musiciens chanteurs, *çikharā* ⁶, joueurs de tambourin ⁷, prennent le service trois fois par jour. Ils ne doivent pas être employés à des travaux (tels que) prestation de ricin ⁸, en dehors de ceux institués pour le service des redevances à Janapada, afin qu'ils s'acquittent de leur tâche avec zèle, pour chaque quinzaine.

(22-26) Les élèves aussi bien que leurs lignées qui feront prospérer cette fondation jouiront de la moitié des mérites qui en découlent. Les gens qui auront l'audace de tourmenter les gens de Janapada pour détruire cette fondation renaîtront dans les enfers jusqu'à la fin du monde avec leurs lignées.

1. Cette orthographe est aussi celle de l'inscription de la porte sud du même gopura (K. 660). J'ai transcrit à tort *saka* dans *Inscr. du Cambodge*, I, p. 196.

2. Sans doute pour *pañcādhikaraṇa*. On ne sait si l'on doit comprendre (« membres) de la Cour des cinq » ou « cinq Cours ».

3. Mot inconnu.

4. Sur ce mot, cf. *Inscr. du Cambodge*, I, pp. 181-182.

5. *Khliḥ* = mod. *khlās*, *khlāḥ* « enfiler, lier ».

6. *Tūrya* et *gandharva* semblent faire double emploi avec *thmiñ* et *camryañ*, mais ces musiciens et chanteurs désignés par les termes sanskrits devaient exécuter une musique différente des autres. *Çikharā* ne se trouve pas dans les lexiques.

7. *Huduga* pour *huḍukka*.

8. Traduction conjecturale de *cañcūla* (*Inscr. du Cambodge*, II, p. 66, n. 3).